

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2010 à 20H

Présents : Mme GIOVANNINI Juliette, le Maire M. GROGNARD Frédéric
 Mme ABADIA Carole M. LAFOSSE Bernard
 Mme BIONDO Emilie M. MOREAU Roland
 Mme CLEMENT Catherine M. RUBINO Joseph

M. HUGUES est absent excusé sans procuration.
Il est procédé à la signature du Conseil précédent.
M. GROGNARD est désigné secrétaire de séance.

La première délibération concerne l'attribution de subventions aux associations caussoloises. M. GROGNARD sort de la salle du Conseil car il est trésorier d'une association destinataire d'une de ces subventions. Mme ABADIA reprend le secrétariat le temps de cette délibération.

01/06/2010 AFFECTATION DES SUBVENTIONS

Le montant total des subventions est reconduit par rapport à l'année dernière (3690€). Par contre, en l'absence de Comité des Fêtes, la répartition est modifiée :

- Ô petits points Caussolois : 300€
- DDEN : 100€. Il s'agit du Délégué Départemental de l'Education Nationale qui assiste aux réunions du Conseil d'Ecole et apporte son soutien à l'école grâce à son expérience.
- Pompiers de Saint-Vallier : 600€
- Pompiers d'Andon : 150€. Cette nouvelle subvention est décidée car les pompiers d'Andon ont assuré gracieusement la formation au secourisme d'employés de la mairie et d'élus.
- Les Pitchouns Caussolois : 600€. Cette nouvelle association est l'association des parents de l'école de Caussols ; elle va organiser la Fête du Terroir. Afin d'aider au démarrage de cette association et de faciliter l'organisation de la fête, la mairie lui attribue cette subvention qui, indirectement, reviendra à l'école.
- La mairie décide d'également soutenir les sinistrés du Var en attribuant 500€ à la Croix-Rouge à leur destination.
- Réserves pour le soutien ponctuel d'une association ou pour une action sociale : 1440€

Vote OUI : 7 voix. ABSTENTION : 1 voix (M. GROGNARD).

M. GROGNARD revient dans la salle du Conseil et reprend le secrétariat.

02/06/2010 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex-DDE) fournit un soutien aux communes n'ayant pas de moyens suffisants par une convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). La DDTM fournit des conseils pour le classement des voies, la voirie, l'aménagement et l'habitat, notamment en matière de normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cette convention avec la DDTM est renouvelée à la date du 1^{er} janvier 2010 pour un an reconductible tacitement deux fois. Le coût annuel de cette convention est de 129,60€

Vote OUI : 8 voix.

03/06/2010 DROIT DE CHASSE

Le bail de 6 ans accordant à la société de chasse de Caussols un droit de chasse sur les terrains communaux arrive à expiration le 31 juillet 2010. Il est décidé de ne renouveler ce bail que pour un an avec réévaluation du loyer annuel à 600€. Le Conseil souhaiterait que les Caussolois soient plus impliqués dans le bureau de la société de chasse. Le Conseil constate en effet que ceux-ci se désinvestissent et que la société de chasse est de plus en plus dirigée par des chasseurs extérieurs au village qui ne connaissent pas les dégâts occasionnés par le gibier sur les propriétés des Caussolois. Le Conseil incite donc fortement la société de chasse à élire en 2011 un bureau dont la composition tendrait vers la parité entre Caussolois et extérieurs. Le bail est renouvelé pour un an.

Vote OUI : 8 voix.

04/06/2010 NOUVEAUX STATUTS DU SICTIAM

Le Comité Syndical du SICTIAM a modifié ses statuts dans sa séance du 4 décembre 2009. La modification principale est la transformation en syndicat ouvert : l'adhésion n'est plus limitée aux communes et intercommunalités.

Vote **OUI : 8 voix.**

05/06/2010 MODIFICATION DU POSTE D'ATSEM

Un poste à temps complet d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles est actuellement occupé par un agent municipal. En accord avec celui-ci, il est convenu qu'un tel poste à temps plein n'est plus nécessaire au service public ; il est donc décidé de le fermer et de rouvrir un tel poste à temps non complet à 85% qui répondra mieux aux exigences du service (comme la modification du temps de travail dépasse 10%, ce changement ne peut se faire sous forme d'avenant au contrat existant). Le tableau des emplois de la municipalité est donc modifié en conformité à cette décision.

Vote **OUI : 8 voix.**

06/06/2010 INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE

Il est décidé la création d'un régime indemnitaire. La mairie pourra décider d'attribuer une prime mensuelle à ses agents titulaires et non-titulaires en fonction des notations de l'agent, de son assiduité, son expérience professionnelle, des responsabilités de l'agent,... Ces primes seront revalorisées en fonction des changements d'attributions de l'agent et, automatiquement, lors des changements des montants ou taux de référence par un texte réglementaire.

Vote **OUI : 8 voix.**

07/06/2010 DOTATION CANTONALE

Suite à un nouvel hiver rigoureux qui a fortement endommagé nos chemins communaux, le Conseil Général attribue à la commune une dotation cantonale exceptionnelle de 55.000€ HT, qui doit servir au financement de 78.500€ de travaux sur les chemins municipaux. Ceux-ci seront ventilés comme suit :

- 28.500€ pour divers travaux dont le rebouchage des trous et l'installation de dérivations des eaux ruisselantes sur la voie romaine.
- 50.000€ pour la reprise du chemin des Claps en enrobé à chaud plus épais et plus solide que l'émulsion actuelle. La présente délibération partira fin juin, des appels d'offres seront lancés d'ici-là et des devis devront être rendus avant le 31 août. Cet enrobé supportera que des saignées y soient pratiquées en travers de la route sans dégradation importante ; pour cela, il faudra que la réparation soit ensuite effectuée à l'enrobé à chaud en suivant des normes strictes. Des particuliers pourront profiter de la présence des machines pour également demander que de l'enrobé soit posé chez eux (moyennement paiement évidemment).

Vote **OUI : 8 voix.**

08/06/2010 SUBVENTION DENEIGEMENT

Suite à un nouvel hiver rigoureux, les dépenses de déneigement ont été très importantes cette année. Le Conseil Général est donc sollicité pour subventionner à hauteur de 70% les sommes engagées (42.897,31€ H.T. de travaux / 30.028€ de subvention). Comme l'appel d'offre de l'année passée attribuant le marché du déneigement portait sur trois ans, le prestataire est reconduit pour l'année prochaine.

Vote **OUI : 8 voix.**

09/06/2010 RESERVE PARLEMENTAIRE

L'année passée, le sénateur-maire de Valbonne avait aidé au financement du nouveau vitrage de l'école et de matériel scolaire via son enveloppe parlementaire. Cette année, il nous propose à nouveau de bénéficier de son enveloppe parlementaire. La somme attribuée ne pourra être utilisée que dans le cadre d'un projet ayant fait l'objet d'un dossier complet de subvention (Conseil Général, ...) et ne pourra rentrer en compte pour la part communale. Elle pourra aider à financer la part de subvention rétrocédée au SIVOM à l'occasion d'un montage de dossier de subventions.

Vote **OUI : 8 voix.**

10/06/2010 MAPA POUR RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis un an, les enfants de l'école déjeunent au sein de l'école grâce à la livraison de repas chauds servis par un restaurateur de proximité. Afin de respecter la législation, ce service doit maintenant faire l'objet d'un appel d'offre pour déterminer le restaurateur qui livrera les repas pour l'année 2010/2011. Cet appel d'offre sera évalué selon les critères suivants : 30% pour la qualité du produit, 40% pour le prix et 30%

pour la proximité (il faut que, comme cette année, les repas soient livrés même en cas de neige importante). La décision finale revient au maire.

Vote **OUI : 8 voix.**

QUESTIONS DIVERSES

- M. GROGNARD présente la nouvelle association de parents de l'école de Caussols, les Pitchouns Caussolois. Cette association a été créée pour aider au financement de l'école comme cela se fait dans les autres écoles. Le premier événement organisé est la Fête du Terroir qui se tiendra le 25 juillet et qui se trouvait sans organisateur du fait de l'absence d'un Comité des Fêtes cette année.
- M. GROGNARD parle de l'organisation de l'IRONMAN de Nice ce dimanche 27 juin. Comme ces dernières années, il passera par Caussols. Le passage du Col de l'Ecre et la plaine seront en circulation locale, la RD12 entre la mairie et le chemin de l'observatoire sera ouverte dans les deux sens pour permettre l'accès à Florihana, la Bastide St Louis et l'Observatoire ; enfin, la RD12 n'est ouverte que dans le sens de la course (direction Saint-Vallier) entre la place de la mairie et le carrefour de la forêt. Des déviations sont mises en place.
- La Fête patronale de la Saint-Louis sera organisée par la mairie via un prestataire de service. La date du dimanche 22 août a été retenue: messe, monument au mort et apéritif le matin et aioli le soir (150-180 personnes) ; si le prestataire le désire, un concours de boule pourrait être organisé le lundi.
- Le contrat de travail de l'adjoint technique n'a pas été reconduit au-delà du terme initial du 13 juin. Une personne en préretraite pourrait reprendre ses fonctions. L'évaluation de cette option a été demandée à Pôle Emploi.
- La comptable actuelle a démissionné en date du 1^{er} juin. Après l'intérim assuré actuellement, une nouvelle comptable a été recrutée en date du 1^{er} août. Une stabilité de ce poste est grandement souhaitée, mais difficile à obtenir.
- Le bac à graisse de l'auberge s'est bouché plusieurs fois cet hiver. Après plusieurs tentatives infructueuses, il est maintenant débouché. Il devra désormais être vidé deux fois par an ; une des deux fois, son évacuation devra être désobstruée mécaniquement pour éviter qu'il ne se bouche à nouveau.
- Les travaux de restauration des WC et de la façade de l'auberge sont terminés.
- De nouveaux panneaux d'affichages, offerts par M. Crespi, ont été installés. Ils sont plus grands et plus solides que les précédents. Il ne reste plus qu'à les peindre.
- La mairie a fait couper l'herbe du pré des loisirs, autour de la mairie et du cimetière.
- L'appel d'offre pour la restauration a été compliqué à mettre en place. Il n'y a en effet pas les compétences au sein de la mairie pour établir de tels dossiers complexes dans les règles de l'art. Il a donc fallu sous-traiter cette tâche, ce qui a coûté 1.500€. Les réponses devront arriver en mairie avant le 13 juillet.
- Les réponses aux appels d'offres concernant les travaux de l'ancienne mairie, de la future cantine et de la future salle de conseil doivent arriver en mairie pour le 23 juin. Les travaux de l'ancienne mairie pourront démarrer rapidement. Les autres attendent l'avis de la sous-commission accessibilité.
- La mairie de Cipières a donné son accord pour effectuer les essais de captation dans le lac sous-terrain identifié sous Calern afin de vérifier si son alimentation est continue. Des devis seront demandés ; si ceux-ci ne sont pas trop élevés, ces tests seront effectués.
- Madame Rossi a un problème de chats chez elle. Elle a, selon ses dires, 150 chats chez elle. Elle voudrait que la mairie intervienne pour les stériliser ; elle s'occuperait ensuite de les nourrir. Il existe une convention entre le Conseil Général et un vétérinaire selon laquelle ce vétérinaire effectue les stérilisations qui sont alors payées pour moitié par le Conseil Général et pour moitié par la mairie. Cela reviendrait certainement à plus de 5.000€ pour la mairie. Ce n'est donc pas possible.
- Les travaux de rebouchage des trous des chemins communaux et de finalisation du chemin des cabanes sont reportés car l'entreprise qui devait les effectuer est réquisitionnée dans le Var.
- Une vingtaine d'épaves de voitures, dont celle près de l'embut, va être enlevée prochainement par le Conseil Général.

Le Conseil se termine à 21h30.